

DOCUMENTS DES NATIONS UNIES SUR DES SUJETS D'ACTUALITÉ*

a) Publications imprimées:

- Annuaire 1957-1958 de la Cour internationale de Justice.* 308 pp. Numéro de vente 193.
- L'évolution du commerce international.* Rapport établi par un groupe d'experts. Genève, octobre 1958. 150 pp. Prix \$2. Numéro de vente GATT/1958-3.
- Territoires non autonomes.* Résumé des renseignements transmis au Secrétaire général en 1956 et 1956-1957. Territoires de la zone des Caraïbes et de l'Atlantique ouest: Barbade. ST/TRI/B.1957/6/Add.1 N.-Y., U.N. 1958. 11 pp.
- Structure et développement de l'économie de quelques pays d'Afrique.* E/3137; ST/ECA/57. N.-Y., I.N. Département des affaires économiques et sociales. 1958. Numéro de vente: 58.11.c.4. 225 pp.
- Rapport du Haut Commissaire des Nations Unies pour les réfugiés.* Assemblée générale documents officiels: treizième session. Supp. N° 11 (A/3828/Rev.1) N.-Y., U.N., 1958 59 pp.
- Rapport du Conseil de sécurité à l'Assemblée générale.* 16 juillet 1957 - 15 juillet 1958. Assemblée générale, documents officiels: treizième session, Supp. N° 2 (A/3901) N.-Y. 1958 73 pp.

*Les documents imprimés des Nations Unies se vendent au Canada chez les agents et sous-agents dont les noms suivent. Agents: The Ryerson Press, 299 ouest, rue Queen, Toronto. Sous-agents: Book Room Ltd., Chronicle Building, Halifax; la Librairie de l'Université McGill, Montréal; le Magasin des étudiants de l'Université de Montréal, Montréal; la Librairie de l'Université du Manitoba, Winnipeg; les University of Toronto Press and Bookstore, Toronto; la Librairie de l'Université de la Colombie-Britannique, Vancouver.

En ce qui concerne les documents photocopiés des Nations Unies, le public peut se les procurer par abonnement annuel en s'adressant au Secrétariat des Nations Unies, à New-York. Les professeurs et étudiants des universités, les instituteurs, les librairies et les organismes non gouvernementaux peuvent les obtenir, de leur côté, du Service de renseignements des Nations Unies, à New-York.

On trouvera de plus amples renseignements à ce sujet dans "Affaires Extérieures" livraison d'avril-mai 1958, page 117.

LE CANADA ET LES NATIONS UNIES (Suite de la page 303)

fonctionner au début de 1959, permettra aux Nations Unies de reculer les frontières de l'assistance technique et de l'aide financière. Ainsi l'ONU pourra prendre part à des projets-témoins dans les domaines les plus divers: évaluation des ressources naturelles, logement ou hygiène. Sous réserve de l'approbation du Parlement, le Gouvernement canadien s'est engagé à verser 2 millions de dollars au Fonds spécial, en plus de sa contribution annuelle de 2 millions au Programme élargi d'assistance technique des Nations Unies.

Cette année, la Commission économique et financière (ou Deuxième Commission) s'est bornée à souhaiter l'extension graduelle du Programme élargi d'assistance technique en 1959, et que les contributions encouragent cette expansion. Malheureusement les cotisations promises par les États membres pour l'an prochain sont inférieures aux versements escomptés; le Programme élargi sera donc contraint de réduire ses travaux.

En outre, l'Assemblée générale a prévu la création d'un Cadre international d'administrateurs, dont les membres seront à la disposition des nations qui viennent d'accéder à l'indépendance et qui manquent d'administrateurs compétents, jusqu'au moment où ces nouveaux États se seront constitué un corps de fonctionnaires recrutés parmi leurs nationaux.